

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

15 mai 2013

SOMMAIRE

Adiant Solar Opportunities I S.A.	54720	Dalny Holding S.à r.l.	54674
Alliance Boots Luxembourg S.à r.l.	54701	Danyves	54675
Barron Aircraft Management S.A.	54678	De Cort & Dervichian S.à r.l. en abrégé «	
Baulder S.à r.l.	54677	DC & D »	54675
BCC Chariot S.à r.l.	54678	DRYBUD Lux S.à r.l.	54675
Bebo S.à r.l.	54678	Dudziak S.à r.l.	54676
BELGACOM Finance S.A.	54678	Due S.à r.l.	54680
Betraco S.A.	54678	Edmond de Rothschild Euroopportunities II	
Bewa-Invest Sàrl	54679	S.C.A., SICAR	54712
Beweco Import & Export et Distribution		Electro Nord S.à r.l.	54719
S.A.	54679	Elektro Maas & Hahn S. à r. l.	54680
Bio Keimling S.à r.l.	54679	Enzoot Group S.A.	54680
Boutique Tiers-Monde Nord S.A.	54677	E-Pay S.à r.l.	54696
Braveza Investments	54677	Epicerie Dos Santos S.à r.l.	54680
Brax Investments S.A.	54680	Finance Européenne S.A.	54700
BTH International S. à r. l.	54677	Imar S.A.	54718
C6 Ré	54675	Invest Solutions S.à r.l.	54719
Cadu S.à r.l.	54679	Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l.	54698
Casino Ré S.A.	54677	NewLife Investments Holding S.à r.l.	54681
CEPF Chariot S.à r.l.	54679	Stolz Luxembourg S.à r.l.	54720
Certus-Bau S.à r.l.	54676	Surali S.A.-SPF	54674
Certus S.à r.l.	54676	V.I.Q. S.A.	54674
Charles Anastase S.A.	54676	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg	
Croonlux S. à r.l.	54676	Branch	54674
Dali s. à r.l.	54675	Xpert automation S.à r.l.	54674

Xpert automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.612.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044115/9.

(130053664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

V.I.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044092/9.

(130053423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Surali S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044048/9.

(130053592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013043402/12.

(130052970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Dalny Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.984.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Dalny Holding S.à r.l.

Manacaor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2013043637/15.

(130053544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043628/10.

(130053498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

De Cort & Dervichian S.à r.l. en abrégé « DC & D », Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 171.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043630/10.

(130053185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

DRYBUD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 91, Op der Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 148.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043650/10.

(130053651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Danyves, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 50.992.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour DANYVES SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013043639/12.

(130053712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Dali s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 28.339.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043636/12.

(130053270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Croonlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.834.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour CROONLUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013043627/12.

(130053713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Dudziak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 157.433.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour DUDZIAK SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013043651/12.

(130053711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Certus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 35A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.094.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043599/10.

(130052945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Certus-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 113.214.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043600/10.

(130052943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043604/10.

(130053528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Casino Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 120.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043594/10.

(130053029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043564/10.

(130052905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Boutique Tiers-Monde Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 9, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 93.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043556/10.

(130053662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Baulder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.950,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013043534/12.

(130053687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Braveza Investments, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 81.755.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043559/12.

(130053535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Barron Aircraft Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 96.755.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013043533/10.

(130053635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.822.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043538/10.

(130053747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Betraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.533.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2013.

Référence de publication: 2013043540/10.

(130053103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

BCC Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.105.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043535/12.

(130053149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Bebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch, rue de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 100.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013043536/12.

(130053271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Bewa-Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.021.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013043541/10.

(130053123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013043542/10.

(130053114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 98.285.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043545/10.

(130053668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Cadu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 60, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 22.067.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour CADU SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013043586/12.

(130053716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CEPF Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.422.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043598/12.

(130053148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Brax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.267.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013043560/10.

(130053491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Enzoot Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043680/10.

(130053845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Epicerie Dos Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 46, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043681/10.

(130053163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Elektro Maas & Hahn S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.065.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour *ELEKTRO MAAS & HAHN SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013043675/12.

(130053708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour *DUE SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013043652/12.

(130053710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

NewLife Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.698.

Rectificatif du dépôt L120139692 déposé le 08/08/2012

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michele Ballini, an Italian citizen, born in San Giovanni Valdarno, Italy, on July 5, 1972 and residing at Via Campagna 16, CH - Montagnola, Switzerland, bearer of a passport number YA0829852 issued by the Ministro Affari Esteri on July 7, 2010 and expiring on July 6, 2020 (the Founding Shareholder).

The Founding Shareholder has requested the notary to record the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means NewLife Investments Holding S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Company Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "NewLife Investments Holding S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below. Within the boundaries of the municipality of Schuttrange, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-), represented by twelve thousand four hundred (12,400) Shares, each Share having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in the register of the Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the fourth Tuesday in June of each year at 11.00 am. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent the text of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 12. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Written convening notices of any General Meeting shall be given to all the Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s), including category A Manager(s) and category B Manager(s) who need not be Shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meetings or, in the case of a Sole Shareholder, the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other

Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notices of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a resolution previously adopted by the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Company Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 16. Powers of the Board/Sole Manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity when required. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person either a Shareholder or not as permanent representative for any entity when required. This permanent representative shall act with all dis-

cretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the management board of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager is also authorized to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers including a category A Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 17 above.

Art. 19. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do(es) not assume, by reason of her/his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 22. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged to refund the excess to the Company at the request of the Company.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder hereby declares that he subscribes to twelve thousand four hundred (12,400) shares representing the total subscribed share capital of the Company. The Founding Shareholder also pays a share premium of one hundred ninety-eight thousand sixty-nine Euros (EUR 198,069.-).

All these shares and the share premium of one hundred ninety-eight thousand sixty-nine Euros (EUR 198,069.-) have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in kind consisting of the following assets (the Assets):

- three million six hundred thousand (3,600,000) shares (the ADSMedia Shares) that the Founding Shareholder holds in the share capital of ADSMedia SPA, a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 03840680486 and with partita IVA number 03840680486 (ADSMedia), such ADSMedia Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of ADSMedia and having an aggregate fair market value (which correspond to the book value of the ADSMedia Shares) in the amount of five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-), it being understood that only the amount of fifty-two thousand four hundred ninety-one Euros (EUR 52,491.-) representing approximately one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the ADSMedia Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of five million one hundred ninety-six thousand six hundred forty-two Euros (EUR 5,196,642.-) representing approximately ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the ADSMedia Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of five million one hundred ninety-six thousand six hundred forty-two Euros (EUR 5,196,642.-);

- four hundred sixty-five thousand three hundred (465,300) shares (the Cisco Shares) that the Founding Shareholder holds in the share capital of Cisco SPA, a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 01363920487 and with partita IVA number 01363920487 (Cisco), such Cisco Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of Cisco and having an aggregate fair market value (which correspond to the book value of the Cisco Shares) in the amount of six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-), it being understood that only the amount of sixty thousand nine hundred seventy-eight Euros (EUR 60,978.-) representing approximately one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the Cisco Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of six million thirty-six thousand eight hundred thirty-six Euros (EUR 6,036,836.-) representing approximately ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the Cisco Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of six million thirty-six thousand eight hundred thirty-six Euros (EUR 6,036,836.-);

- a claim in an amount of six million Euros (EUR 6,000,000.-) (the ADSMedia Claim) that the Founding Shareholder has against ADSMedia, it being understood that only the amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) representing one per cent (1%) of the ADSMedia Claim will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of the ADSMedia Claim of five million nine hundred forty thousand Euros (EUR 5,940,000.-) representing ninety-nine per cent (99%) of the ADSMedia Claim, the Company shall issue preferred equity certificates in an aggregate amount of five million nine hundred forty thousand Euros (EUR 5,940,000.-); and

- a claim in an amount of three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) (the Cisco Claim) that the Founding Shareholder has against Cisco, it being understood that only the amount of thirty-seven thousand Euros (EUR 37,000.-) representing one per cent (1%) of the Cisco Claim will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of the Cisco Claim of three million six hundred sixty-three thousand Euros (EUR 3,663,000.-) representing ninety-nine per cent (99%) of the Cisco Claim, the Company shall issue preferred equity certificates in an aggregate amount of three million six hundred sixty-three Euros (EUR 3,663,000.-).

The valuation of the contribution in kind of the Assets is evidenced by inter alia (i) the annual accounts of ADSMedia and Cisco (together the Annual Accounts) signed by the representatives of ADSMedia and Cisco, (ii) the executed minutes of the meeting of the board of managers of ADSMedia, dated July 6, 2012 (the ADSMedia Management Resolutions) and (iii) a certificate issued on the date hereof by the Founding Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached ADSMedia annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of ADSMedia (the ADSMedia Annual Accounts) show a participation of the Founding Shareholder in ADSMedia in an amount of at least five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-);

- the Founding Shareholder is the legal and beneficial owner of the ADSMedia Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of ADSMedia;
- the ADSMedia Shares are fully paid-up and the Founding Shareholder is solely entitled to the ADSMedia Shares and possesses the power to dispose of the ADSMedia Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the ADSMedia Shares contributed to the Company is, as per the attached ADSMedia Annual Accounts, of at least five million two hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three Euros (EUR 5,249,133.-) and since the date of the ADSMedia Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of ADSMedia, the ADSMedia Shares contributed to the Company are freely transferable by the Founding Shareholder to the Company;
- the attached Cisco annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of Cisco (the Cisco Annual Accounts) show a participation of the Founding Shareholder in Cisco in an amount of at least six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-);
- the Founding Shareholder is the legal and beneficial owner of the Cisco Shares representing ninety per cent (90%) of the share capital of Cisco;
- the Cisco Shares are fully paid-up and the Founding Shareholder is solely entitled to the Cisco Shares and possesses the power to dispose of the Cisco Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Cisco Shares contributed to the Company is, as per the attached Cisco Annual Accounts, of at least six million ninety-seven thousand eight hundred fourteen Euros (EUR 6,097,814.-) and since the date of the Cisco Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of Cisco, the Cisco Shares contributed to the Company are freely transferable by the Founding Shareholder to the Company;
- the ADSMedia Shares and the Cisco Shares are hereinafter referred to the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- all formalities required in Italy to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Founding Shareholder to the Company;
- the ADSMedia Claim is evidenced by (i) the ADSMedia Annual Accounts in an amount of at least two million one hundred thousand Euros (EUR 2,100,000.-) and by (ii) the ADSMedia Management Resolutions in an amount of at least three million nine hundred thousand Euros (EUR 3,900,000.-), being the total amount of the ADSMedia Claim of at least six million Euros (EUR 6,000,000.-) payable by ADSMedia to the Founding Shareholder;
- the Founding Shareholder holds the ADSMedia Claim, is solely entitled to the ADSMedia Claim and possesses the power to dispose of the ADSMedia Claim;
- the ADSMedia Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the ADSMedia Claim contributed to the Company is, as per the attached ADSMedia Annual Accounts and the ADSMedia Management Resolutions, of at least six million Euros (EUR 6,000,000.-) and since the date of the ADSMedia Annual Accounts and the ADSMedia Management Resolutions, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the ADSMedia Claim contributed to the Company is freely transferable by the Founding Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the ADSMedia Claim to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the ADSMedia Claim by the Founding Shareholder to the Company;
- the Cisco Annual Accounts show the Cisco Claim in an amount of at least three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) payable by Cisco to the Founding Shareholder;
- the Founding Shareholder holds the Cisco Claim, is solely entitled to the Cisco Claim and possesses the power to dispose of the Cisco Claim;
- the Cisco Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Cisco Claim contributed to the Company is, as per the attached Cisco Annual Accounts, of at least three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000.-) and since the date of the Cisco Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Cisco Claim contributed to the Company is freely transferable by the Founding Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Cisco Claim to the Company have been or will be accomplished by the Founding Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Cisco Claim by the Founding Shareholder to the Company.

Such certificate and a copy of the Annual Accounts, after signature *ne varietur* by the Founding Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand four hundred Euros (6,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as category A manager of the Company:

- Michele Ballini, an Italian citizen, born on July 5, 1972 at San Giovanni Valdarno, Italy, residing at Via Campagna 16, CH - Montagnola, Switzerland,

and the following persons are appointed as category B managers of the Company:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Michelle Marie Carvill, born on 26 November 1966, in Down, Ireland, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that Mr. Michele Ballini, in his capacity as category A manager, is appointed as chairman of the Board;

(d) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(e) that the address of the registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the Founding Shareholder, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said appearing party has, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Michele Ballini, citoyen italien, né à San Giovanni Valdarno, Italie le 5 juillet 1972 et résidant à Via Campagna 16, CH - Montagnola, Suisse, porteur du passeport numéro YA0829852 délivré par le Ministro Affari Esteri le 7 juillet 2010 et expirant le 6 juillet 2020 (l'Associé Fondateur).

L'Associé Fondateur a requis le notaire d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et de dresser les statuts qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale de(s) (l') Associé(s).

Associés signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.

Associé Unique signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.

Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	a la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie NewLife Investments Holding S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "NewLife Investments Holding S.à r.l."

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister de manière autre des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous. Dans les limites de la commune de Schuttrange, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Actionnaires. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi sur les Sociétés à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle, le quatrième jeudi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque une (des) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra le texte de la (des) résolution(s) à passer, et devra signer la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires

des Associés signées par tous les Associés sont valides et engagent la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Convocation, quorum, avis de convocation, Procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation de toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 13. Administration. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), incluant un ou des Gérant(s) de catégorie A et un ou des Gérant(s) de catégorie B, Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblées Générales, ou en cas d'Associé Unique, des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité lorsque cela est requis. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité lorsque cela est requis. Ce représentant permanent agit de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique est autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins un Gérant de catégorie A ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus.

Art. 19. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte au mieux l'objet et la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés seront tenus de rembourser l'excédent à la Société suite à la demande de la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur déclare qu'il souscrit les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. L'Associé Fondateur paie également une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-neuf euros (EUR 198.069,-).

Toutes ces parts sociales et la prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-neuf euros (EUR 198.069,-) ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un apport en nature consistant en les actifs suivantes (les Actifs):

- trois millions six cents mille (3.600.000) quotas (les Quotas de ADSMedia) que l'Associé Fondateur détient dans le capital social de ADSMedia SPA, une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 03840680486 et avec partita IVA numéro 03840680486 (ADSMedia), lesdites Quotas de ADSMedia représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de ADSMedia ayant une valeur globale de marché (laquelle équivaut à la valeur comptable des Quotas de ADSMedia) d'un montant de cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-), étant entendu que seul le montant de cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 52.491,-) représentant environ un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de ADSMedia sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de cinq millions cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-deux euros (EUR 5.196.642,-) représentant environ quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de ADSMedia, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de cinq millions cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-deux euros (EUR 5.196.642,33);

- quatre cent soixante-cinq mille trois cents (465.300) quotas (les Quotas de Cisco) que l'Associé Fondateur détient dans le capital social de Cisco SPA, une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 01363920487 et avec partita IVA numéro 01363920487 (Cisco), lesdites Quotas de Cisco représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de Cisco ayant une valeur globale de marché (laquelle équivaut à la valeur comptable des Quotas de Cisco) d'un montant de six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-) étant entendu que seul le montant de soixante mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 60.978,-) représentant environ un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de Cisco sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de six millions trente-six mille huit cent trente-six euros (EUR 6.036.836,-) représentant environ quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de Cisco, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de six millions trente-six mille huit cent trente-six euros (EUR 6.036.836,-);

- une créance d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) (la Créance ADSMedia) que l'Associé Fondateur détient contre ADSMedia, étant entendu que seul le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) représentant un pour cent (1%) de la Créance ADSMedia sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société et en contrepartie de la contribution du montant résiduel de la Créance ADSMedia de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-) représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la Créance ADSMedia, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de cinq millions neuf cent quarante mille euros (EUR 5.940.000,-); et

- une créance d'un montant de trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) (la Créance Cisco) que l'Associé Fondateur détient contre Cisco, étant entendu que seul le montant de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) représentant un pour cent (1%) de la Créance Cisco sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société et en contrepartie de la contribution du montant résiduel de la Créance Cisco de trois millions six cent soixante-trois mille euros (EUR 3.663.000,-) représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la Créance Cisco, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de trois millions six cent soixante-trois mille euros (EUR 3.663.000,-);

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs est documentée entre autres par (i) les comptes annuels de ADSMedia et Cisco (ensemble les Comptes Annuels) signés par les représentants de ADSMedia et Cisco (ii) les procès-verbaux signés lors de la réunion du conseil de gérance de ADSMedia, en date du 06 juillet 2012 (les Résolutions de la Gérance ADSMedia) et (iii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Fondateur. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes annuels de ADSMedia ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de ADSMedia (les Comptes Annuels de ADSMedia) montrent une participation de l'Associé Fondateur dans ADSMedia d'un montant d'au moins cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-);

- l'Associé Fondateur est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de ADSMedia, lesquelles représentent quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de ADSMedia;

- les Quotas de ADSMedia sont entièrement libérées et l'Associé Fondateur est le seul titulaire des Quotas de ADSMedia et possède le droit d'en disposer;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Quotas de ADSMedia apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de ADSMedia, d'au moins cinq millions deux cent quarante-neuf mille cent trente-trois euros (EUR 5.249.133,-) et depuis la date des Comptes Annuels de ADSMedia, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de ADSMedia, les Quotas de ADSMedia apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Fondateur à la Société;

- les comptes annuels de Cisco ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de Cisco (les Comptes Annuels de Cisco) montrent une participation de l'Associé Fondateur dans Cisco d'un montant d'au moins six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-);

- l'Associé Fondateur est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de Cisco, lesquelles représentent quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de Cisco;
- les Quotas de Cisco sont entièrement libérées et l'Associé Fondateur est le seul titulaire des Quotas de Cisco et possède le droit d'en disposer;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Quotas de Cisco apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de Cisco, d'au moins six millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze euros (EUR 6.097.814,-) et depuis la date des Comptes Annuels de Cisco, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- conformément au droit applicable et aux statuts de Cisco, les Quotas de Cisco apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Fondateur à la Société;
- les Quotas de ADSMedia et les Quotas de Cisco sont ci-après dénommés comme les Quotas;
- aucune des Quotas n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Quotas et aucune des Quotas n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Quotas lui soient cédés;
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale et économique des Quotas à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Quotas de l'Associé Fondateur à la Société;
- la Créance ADSMedia est documentée par (i) les Comptes Annuels de ADSMedia pour un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) et par (ii) les Résolutions de la Gérance de ADSMedia pour un montant d'au moins trois millions neuf cent euros (EUR 3.900.000,-), étant le montant total de la Créance ADSMedia d'au moins six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) payable par ADSMedia à l'Associé Fondateur;
- l'Associé Fondateur détient la Créance ADSMedia, est le seul ayant-droit de la Créance ADSMedia et possède le pouvoir de disposer de la Créance ADSMedia;
- la Créance ADSMedia est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance ADSMedia apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de ADSMedia et les Résolutions de la Gérance de ADSMedia, d'au moins six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) et depuis la date des Comptes Annuels de ADSMedia et des Résolutions de la Gérance de ADSMedia, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance ADSMedia apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Fondateur à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur;
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance ADSMedia à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance ADSMedia de l'Associé Fondateur à la Société;
- les Comptes Annuels de Cisco montrent la Créance Cisco d'un montant d'au moins trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) payable par Cisco à l'Associé Fondateur;
- l'Associé Fondateur détient la Créance Cisco, est le seul ayant-droit de la Créance Cisco et possède le pouvoir de disposer de la Créance Cisco;
- la Créance Cisco est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance Cisco apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de Cisco, d'au moins trois millions sept cents mille euros (EUR 3.700.000,-) et depuis la date des Comptes Annuels de Cisco, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance Cisco apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Fondateur à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance Cisco à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Fondateur dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance Cisco de l'Associé Fondateur à la Société.

Ledit certificat et une copie des Comptes Annuels, après avoir été signés ne varietur par l'Associé Fondateur et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mille quatre cents Euros (6.400.- EUR).

Résolutions de l'associé fondateur

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie A de la Société:

- Michele Ballini, citoyen Italien, né le 5 juillet 1972 à San Giovanni Valdarno, Italie, résidant à Via Campagna 16, CH - Montagnola, Suisse;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie B de la Société:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Michelle Marie Carvill, née le 26 novembre 1966 à Down, Irlande, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) M. Michele Ballini, en sa qualité de gérant de catégorie A, est nommé président du Conseil;

(d) les membres du Conseil sont nommés pour une durée indéterminée; et

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Associé Fondateur, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35866. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038824/880.

(130047568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

E-Pay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.105.

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-eighteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, acting as proxy-holder of:

1.- "ISTIFID S.p.a.", a company incorporated and existing under the Laws of Italy, with registered office at 51 Viale Jenner 20159 Milan (Italie), registered with the Trade and Companies Register of Milan under number 01863180152, holder of two hundred (200) shares, by virtue of a proxy given under private seal on 7th February 2013, and

2.- M. Antonio ROMA, born on January 1, 1962 in Rome, residing at 127 Sloan Street, London SW1X 9AS, United Kingdom, holder of three hundred (300) shares, by virtue of a proxy given under private seal on 21 December, 2012.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties are the shareholders of "E-Pay S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 9th 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2776 on December 1st 2007 (the "Company"),

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 133 105.

The shareholders, represented as there above mentioned, has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The shareholders appoint "FAIRLAND PROPERTY LIMITED" a limited company incorporated and existing under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town (Tortola), British Virgin Islands registered with the Registrar of Companies of Tortola under number 517295, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred seventy five euros (EUR 975.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. «ISTIFID S.pa.», une société constituée et régie sous les lois de l'Italie, ayant son siège social au 51 Viale Jenner 20159 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de l'Italie sous le numéro 01863180152 propriétaire de deux cents (200) parts sociales, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 7 février 2013, et

2. M. Antonio ROMA, né le 1^{er} Janvier 1962 à Rome, demeurant à 127 Sloan Street, London SW1X 9AS, United Kingdom, propriétaire de trois cents (300) parts sociales, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée sous seing privé le 21 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de "E-Pay S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2776 le 1^{er} décembre 2007 (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 116.869.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associées nomment «FAIRLAND PROPERTY LIMITED» une société constituée et régie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 517295 d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents soixante-quinze euros (975,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PIERRU, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10415. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038613/108.

(130047737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.985.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the fifteenth day of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

APPEARED:

The company Kerry Resort (Hong Kong) Limited, with registered address at 31/F, Kerry Centre, 683 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 1519301,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 156.985, has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on November 5, 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 16 of January 5, 2011 (the "Company").

II.- That the capital of the company Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. prenamed, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR), represented by twelve thousand five hundred euro (12,500) shares with a par value of one euro (1 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no more assets;

VII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no outstanding liabilities;

VIII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

IX.- That the liquidation of the company Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

X.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

XI.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XII.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the registered address of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred and twenty-five euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le quinze mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société Kerry Resort (Hong Kong) Limited, ayant son siège social au 31/F, Kerry Centre, 683 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1519301,

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 156.985, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 16 du 5 janvier 2011 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a plus d'actif.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a pas de passif connu.

VIII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif inconnu de la Société dissoute.

IX.- Que la liquidation de la société Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2013. Relation GRE/2013/1187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038766/108.

(130047365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Finance Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 37.945.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCE EUROPEENNE S.A." ayant son siège social à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 37945, constituée suivant acte reçu le 23 août 1992 par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mars 1992, n°80 à la page 3795, (ci-après "la Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laura OPREA, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le président se désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée est le:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 3 afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

Deuxième décision

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Oprea, R. Thill, J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. LAC/2013/4060. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038672/54.

(130047658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.037.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Alliance Boots Holdings Limited", a private limited liability company existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at Sedley Place 4th Floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 4452715,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal in London (United Kingdom), on 14 March 2013.

Said proxy, signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Alliance Boots Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 0) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by a Board of Managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body in accordance with provisions set out hereafter. The Board of Managers shall always be composed so that:

8.2 at least four (4) board members (and if more than four, such number must be an even number) shall be appointed by the General Meeting of Ordinary Shareholders.

8.3 One half of the Board Members are referred to as the class A managers (the "Class A Managers"); and

8.4 one half of the Board Members are referred to as the class B managers (the "Class B Managers").

8.5 The Board Members shall be appointed by the general meeting of Ordinary Shareholders, with the vote of the Ordinary Shareholders present or represented.

9. Powers of the managers, Binding signatures.

9.1 The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9.2 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager

10. Representation. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least two thirds of all the Board Members are present or represented at a meeting. Absent Board Members may be represented by other Board Members by appointing another manager as his proxy or any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11. A manager may represent more than one of his colleagues.

11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote.

12.6 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at Board Meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

13. Conflict of interest

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;

13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or

13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and Expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Managers are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and Annual accounts.

17.1 The Company's year commences on April 1st, and ends on March 31st of the following year.

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and other distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31st, 2014.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (USD)
Alliance Boots Holdings Limited	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1.- The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Class A Managers:

- Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers:

- Jean-Paul Goerens, manager, born on April 2, 1960 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Simone Retter, maître en droit, born on June 13, 1961 in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The Company shall have its Registered Office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize,
le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Alliance Boots Holdings Limited», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni et du Pays de Galles, avec siège social à Sedley Place 4th Floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4452715,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Londres (Royaume-Uni), en date du 14 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de «Alliance Boots Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 16.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des titres, actions, debentures, debenture stocks, obligations dettes et instruments de dette et tout autre instrument financier émis ou garantis par toute personne ou entité quelconque et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger et disposer des mêmes instruments. La Société peut aussi, directement ou indirectement, accorder, acquérir, ou investir dans des prêts, des titres ou tout autre instruments financiers;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

3.4 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (20.000,-USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), nommé comme un organe collégial par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés. Le Conseil de Gérance sera composé de sorte qu'il comprend:

8.2 au moins quatre (4) membres du conseil (et si il y en a plus que quatre, un tel nombre doit être un nombre pair) seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés Ordinaires

8.3 La moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»); et

8.4 La moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.5 Les Membres du Conseil seront nommés par l'assemblée générale des Associés Ordinaires présents ou représentés.

9. Pouvoirs des gérants, Signatures engageant la société.

9.1 La Société sera, en toutes circonstances, engagée eu égard à la gestion quotidienne de la Société, est administrée le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

9.2 La Société sera, en toutes circonstances, engagée eu égard à la gestion quotidienne de la Société, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

10. Représentation. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins les deux tiers des Membres du Conseil sont présents ou représentés. Les Membres du Conseil absents pourront être représentés par d'autres Membres du Conseil en nommant un autre gérant en tant que représentant. Un Gérant peut représenter plus qu'un de ses collègues conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

12.6 Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises lors des Réunions du Conseil. Telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire; ou

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans

l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et Dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Tout Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

19. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Alliance Boots Holdings Limited	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US dollars (20.000,- USD) correspondant à un capital de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Gérants de Catégorie A:

- Dr. Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trier, Allemagne, avec adresse au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- Jean-Paul Goerens, gérant, né le 2 avril 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec son adresse au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Simone Retter, maître en droit, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le Siège Social de la Société est établi à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2013. Relation: EAC/2013/3749. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013038471/594.

(130047386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, as amended, established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 154205, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of June 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702, of August 20, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1200 of May 12, 2012.

The meeting is chaired by Dominique Léonard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Léonie Toulemonde, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Léonie Toulemonde, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of eighteen (18) proxies given under private seal in February 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, six hundred thirty thousand (630.000) Class A shares, one thousand two hundred fifty (1.250) Class B shares and one (1) Class C shares, represented fifty-four point seventy-one percent (54,71%) of the share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Deletion of the definition of "CFSH" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company.

2. Amendment of the definition of "Adviser" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

"Adviser means Edmond de Rothschild S.A., as referred to above, or any other Adviser selected at the General Partner's discretion, in accordance with the Articles of Incorporation and with the Prospectus."

3. Approval of the insertion of the definition of "EdR S.A." in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"EdR S.A. means Edmond de Rothschild S.A. (formerly Compagnie Financière Saint-Honoré) a joint stock company (société anonyme) incorporated under the laws of France, which has its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France and which is registered with the Paris Trade and Companies Register under number 784337610."

4. Amendment of the definition of "General Partner" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

"General Partner means the holder of the Class C Share. On the date of the incorporation of the Company, the General Partner is Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with share capital of 12,500 Euro, which has its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154079, and is the sole general partner ("associé commandite") in the Company."

5. Amendment of the definition of "Key Persons" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

"Key Persons means Messrs Antoine Le Bourgeois and Samuel Pinto."

6. Amendment of article 3.7. of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

" 3.7. Apart from the short-term investment of available cash (while awaiting an Investment or a Distribution), the Company may not invest in funds. Thus it may not invest in LBO funds, risk capital funds or any other type of private equity fund or other fund without the written consent of the Limited Partners representing at least two-thirds (2/3) of the Total Commitments. Similarly, the Company shall not be authorised to invest in any fund which is promoted, marketed or managed by EdR S.A. or by any subsidiary of EdR S.A., or which bears the name Edmond de Rothschild or EdR Rothschild. It is, however, expressly stipulated that the Company shall be authorised to invest in money market SICAVs or money markets funds of the Edmond de Rothschild Group on a short term basis with cash available for pending Investments or distributions, without any necessity to obtain the consent of the Limited Partners. Investments in hedge funds shall be prohibited in all circumstances."

7. Amendment of article 11.6 a) of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

" 11.6. Replacement of the General Partner.

a) The capacity of General Partner is attached to ownership of the Class C Share.

In all circumstances there may be only one General Partner and the General Partner's position may not be vacant.

Save in the event of an application of article 11.6.b), the replacement of the General Partner for any reason whatsoever must be approved by a favourable vote of two-thirds (2/3) of the votes expressed by the Limited Partners, present or represented, during a General Meeting, subject to a quorum representing fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, in accordance with the rules set out in article 7.4. The General Partner shall not be authorized to vote at such General Meeting.

The General Partner may be dismissed, be removed or resign only if another General Partner has been appointed in the General Meeting simultaneously with its dismissal, removal or resignation. In such a case the Shareholders shall adopt a resolution relating to the Transfer of the Class C Share to the new General Partner during the General Meeting. In fact, as soon as the General Partner resigns or is dismissed or removed by the Limited Partners, its Class C Share must, subject to compliance with the applicable statutory provisions, be automatically transferred to or acquired by the General Partner to succeed it.

Subject to the application of specific provisions to the contrary herein, the Class C Share shall be transferred to the new General Partner at its nominal value.

The new General Partner and its managers shall be approved in advance by the CSSF and must agree to adhere to the rules to which the previous General Partner had adhered.

As soon as the new General Partner is appointed, the Articles of Incorporation and the Prospectus must be updated to reflect such change."

IV. The shareholders, after deliberation, take the following resolutions:

54714

First resolution

The meeting resolves to delete the definition of "CFSH" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to amend the definition of "Adviser" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows;

"Adviser means Edmond de Rothschild S.A., as referred to above, or any other Adviser selected at the General Partner's discretion, in accordance with the Articles of Incorporation and with the Prospectus."

Third resolution

The meeting resolves to approve the insertion of the definition of "EdR S.A." in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company so that it reads as follows;

"EdR S.A. means Edmond de Rothschild S.A. (formerly Compagnie Financière Saint-Honoré) a joint stock company (société anonyme) incorporated under the laws of France, which has its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France and which is registered with the Paris Trade and Companies Register under number 784337610."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the definition of "General Partner" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

"General Partner means the holder of the Class C Share. On the date of the incorporation of the Company, the General Partner is Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with share capital of 12,500 Euro, which has its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154079, and is the sole general partner ("associé commandite") in the Company."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the definition of "Key Persons" in the "Preliminary Chapter. Definitions" of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

"Key Persons means Messrs Antoine Le Bourgeois and Samuel Pinto."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 3.7. of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

" **3.7.** Apart from the short-term investment of available cash (while awaiting an Investment or a Distribution), the Company may not invest in funds. Thus it may not invest in LBO funds, risk capital funds or any other type of private equity fund or other fund without the written consent of the Limited Partners representing at least two-thirds (2/3) of the Total Commitments. Similarly, the Company shall not be authorised to invest in any fund which is promoted, marketed or managed by EdR S.A. or by any subsidiary of EdR S.A., or which bears the name Edmond de Rothschild or EdR Rothschild. It is, however, expressly stipulated that the Company shall be authorised to invest in money market SICAVs or money markets funds of the Edmond de Rothschild Group on a short term basis with cash available for pending Investments or distributions, without any necessity to obtain the consent of the Limited Partners. Investments in hedge funds shall be prohibited in all circumstances."

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 11.6 a) of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

" **11.6. Replacement of the General Partner.**

a) The capacity of General Partner is attached to ownership of the Class C Share.

In all circumstances there may be only one General Partner and the General Partner's position may not be vacant.

Save in the event of an application of article 11.6.b), the replacement of the General Partner for any reason whatsoever must be approved by a favourable vote of two-thirds (2/3) of the votes expressed by the Limited Partners, present or represented, during a General Meeting, subject to a quorum representing fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, in accordance with the rules set out in article 7.4. The General Partner shall not be authorized to vote at such General Meeting.

The General Partner may be dismissed, be removed or resign only if another General Partner has been appointed in the General Meeting simultaneously with its dismissal, removal or resignation. In such a case the Shareholders shall adopt

3. Approbation de l'insertion de la définition de «EdR S.A.» dans le «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«EdR S.A. Edmond de Rothschild S.A. (anciennement la Compagnie Financière Saint-Honoré), une société anonyme établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784337610.»

4. Modification de la définition d'«Associé Commandité» du «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«Associé Commandité le détenteur de l'Action de Classe C. Au jour de la création de la Société, l'Associé Commandité est Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154079, seul associé commandité de la Société.»

5. Modification de la définition de «Personnes-Clé» du «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«Personnes-Clé vise MM. Antoine Le Bourgeois et Samuel Pinto.»

6. Modification de l'article 3.7 des statuts de la Société, de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

« 3.7. Hormis les placements à court terme au moyen de liquidités disponibles (dans l'attente d'un Investissement ou d'une Distribution), la Société ne doit pas investir dans des fonds. Ainsi, elle ne peut investir dans des fonds LBO, fonds de capital risque ou tout autre type de fonds de private equity ou autres fonds sans le consentement écrit des Associés Commanditaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des Engagements Totaux. De même, la Société n'a pas le droit d'investir dans tout fonds promu, commercialisé ou géré par EdR S.A. ou par toute filiale d'EdR S.A., ou portant la marque Edmond de Rothschild ou Groupe EdR. Toutefois, il est expressément précisé que la Société a le droit d'investir dans les SICAV monétaires ou fonds de trésorerie du groupe Edmond de Rothschild, pour une courte durée avec le numéraire disponible en attente d'Investissements ou de distribution, sans requérir le consentement des Associés Commanditaires. Dans tous les cas, les investissements dans des hedge funds sont interdits.»

7. Modification de l'article 11.6 a) des statuts de la Société, de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

« **11.6. Changement d'Associé Commandité.**

a) La qualité d'Associé Commandité est attachée à la détention de l'Action de Classe C.

En toute hypothèse, il ne peut y avoir qu'un seul Associé Commandité et il ne peut y avoir vacance du statut d'Associé Commandité.

Sauf dans le cas d'application de l'article 11.6.b), le changement d'Associé Commandité pour quelque raison que ce soit doit être approuvé par un vote favorable des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Associés Commanditaires, présents ou représentés, durant une Assemblée Générale et moyennant la présence d'un quorum représentant cinquante pourcents (50%) du capital de la Société, conformément aux règles définies à l'article 7.4. L'Associé Commandité n'est pas autorisé à voter lors d'une telle Assemblée Générale.

L'Associé Commandité ne peut être démis, ni révoqué, ni ne peut se retirer que si un autre Associé Commandité est nommé en Assemblée Générale concomitamment à sa révocation, son retrait ou sa démission. Dans ce cas, les Associés doivent adopter une résolution relative au Transfert de l'Action de Classe C au nouvel Associé Commandité au cours de l'Assemblée Générale. En effet, dès lors que l'Associé Commandité démissionne, est démis ou est révoqué par les Associés Commanditaires, son Action de Classe C doit, sous réserve du respect des dispositions légales applicables, automatiquement être remise à ou acquise par l'Associé Commandité qui lui succède.

Sous réserve de l'application de dispositions contraires particulières des Statuts, l'Action de Classe C est transférée au nouvel Associé Commandité à sa valeur nominale.

Le nouvel Associé Commandité et ses gérants doivent être approuvés préalablement par la CSSF et doit accepter d'adhérer aux règles auxquelles le précédent Associé Commandité avait adhéré.

Une fois que le nouvel Associé Commandité a été nommé, les Statuts et le Prospectus doivent être mis à jour pour faire état de ce changement.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de retirer la définition de «CFSH» dans le «Chapitre Préliminaire. Définition» des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition de «Conseiller» du «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«Conseiller Edmond de Rothschild S.A., susnommée, ou tout autre Conseiller choisi à la discrétion de l'Associé Commandité, dans le respect des présents Statuts et du Prospectus.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer la définition de de «EdR S.A.» dans le «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«EdR S.A. Edmond de Rothschild S.A. (anciennement la Compagnie Financière Saint-Honoré), une société anonyme établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784337610.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition d' «Associé Commandité» du «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«Associé Commandité le détenteur de l'Action de Classe C. Au jour de la création de la Société, l'Associé Commandité est Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154079, seul associé commandité de la Société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition de «Personnes-Clé» du «Chapitre préliminaire. Définitions» des statuts de la Société, de sorte que celle-ci ait la teneur suivante:

«Personnes-Clé vise MM. Antoine Le Bourgeois et Samuel Pinto.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3.7 des statuts de la Société, de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

« **3.7.** Hormis les placements à court terme au moyen de liquidités disponibles (dans l'attente d'un Investissement ou d'une Distribution), la Société ne doit pas investir dans des fonds. Ainsi, elle ne peut investir dans des fonds LBO, fonds de capital risque ou tout autre type de fonds de private equity ou autres fonds sans le consentement écrit des Associés Commanditaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des Engagements Totaux. De même, la Société n'a pas le droit d'investir dans tout fonds promu, commercialisé ou géré par EdR S.A. ou par toute filiale d'EdR S.A., ou portant la marque Edmond de Rothschild ou Groupe EdR. Toutefois, il est expressément précisé que la Société a le droit d'investir dans les SICAV monétaires ou fonds de trésorerie du groupe Edmond de Rothschild, pour une courte durée avec le numéraire disponible en attente d'Investissements ou de distribution, sans requérir le consentement des Associés Commanditaires. Dans tous les cas, les investissements dans des hedge funds sont interdits.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article l'article 11.6 a) des statuts de la Société, de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

« **11.6. Changement d'Associé Commandité.**

a) La qualité d'Associé Commandité est attachée à la détention de l'Action de Classe C.

En toute hypothèse, il ne peut y avoir qu'un seul Associé Commandité et il ne peut y avoir vacance du statut d'Associé Commandité.

Sauf dans le cas d'application de l'article 11.6.b), le changement d'Associé Commandité pour quelque raison que ce soit doit être approuvé par un vote favorable des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Associés Commanditaires, présents ou représentés, durant une Assemblée Générale et moyennant la présence d'un quorum représentant cinquante pourcents (50%) du capital de la Société, conformément aux règles définies à l'article 7.4. L'Associé Commandité n'est pas autorisé à voter lors d'une telle Assemblée Générale.

L'Associé Commandité ne peut être démis, ni révoqué, ni ne peut se retirer que si un autre Associé Commandité est nommé en Assemblée Générale concomitamment à sa révocation, son retrait ou sa démission. Dans ce cas, les Associés doivent adopter une résolution relative au Transfert de l'Action de Classe C au nouvel Associé Commandité au cours de l'Assemblée Générale. En effet, dès lors que l'Associé Commandité démissionne, est démis ou est révoqué par les Associés Commanditaires, son Action de Classe C doit, sous réserve du respect des dispositions légales applicables, automatiquement être remise à ou acquise par l'Associé Commandité qui lui succède.

Sous réserve de l'application de dispositions contraires particulières des Statuts, l'Action de Classe C est transférée au nouvel Associé Commandité à sa valeur nominale.

Le nouvel Associé Commandité et ses gérants doivent être approuvés préalablement par la CSSF et doit accepter d'adhérer aux règles auxquelles le précédent Associé Commandité avait adhéré.

Une fois que le nouvel Associé Commandité a été nommé, les Statuts et le Prospectus doivent être mis à jour pour faire état de ce changement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Léonard, Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2013. Relation: EAC/2013/2351. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038618/328.

(130047456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Imar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 75.410.

L'an deux mille treize, le treize février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "IMAR S.A.", établie et ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange en date du 16 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 568 du 9 août 2000, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.410, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg, 29 septembre 2003, publié au dit Mémorial numéro 616 du 16 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc KERNEL, expert comptable, demeurant à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert de siège social de Luxembourg à Remich;

2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Luxembourg à Remich et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . Deuxième alinéa (deuxième phrase).** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DEMICHELET, KERNEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038739/52.

(130047309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Electro Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.381.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04/04/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013043674/17.

(130053640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Invest Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.728.

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

Monsieur Michaël NEERDAEL, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1986 à Huy (Belgique), demeurant au 19 rue Rouge Flamme, B-4520 Antheit (Belgique), propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales ("l'Associé Unique")

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le comparant, représenté comme ci-avant, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "INVEST SOLUTIONS", ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 35 Grand'Rue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 728,

constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1544, en date du 12 juillet 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 juillet 2011 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 2344 du 1^{er} octobre 2011.

L'Associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique transfère le siège social vers L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, et modifie, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/12989. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038747/42.

(130047935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.839.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043349/10.

(130052801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

EXTRAIT

En date du 3 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant qu'administrateur A de la société, et acceptée avec effet au 3 janvier 2013.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur A de la société avec effet au 3 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042967/15.

(130052485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.